

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°4/2023 du 26/07/23

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



Points notables d'actualité générale

- **Monde – Sommet pour un Nouveau Pacte financier mondial à Paris.** A l'initiative du Président de la République Emmanuel Macron, 300 acteurs publics et privés (chefs d'Etat et de gouvernement, organisations internationales, représentants de la société civile, et du secteur privé) se sont réunis les 22 et 23 juin derniers dans le but de réformer le système financier international afin de répondre aux enjeux du XXI^e siècle. Les conclusions de ce sommet se sont ainsi organisées autour de quatre grands axes : vaincre la pauvreté et les inégalités ; renforcer la solidarité internationale ; protéger la planète et la biodiversité ; et mobiliser des ressources financières supplémentaires provenant notamment du secteur privé. Ce sommet a notamment préparé les prochaines échéances internationales telles que le Sommet du G20 en Inde et la COP26 aux Emirats arabes unis.
- **Afrique – Les levées de fonds des start-up africaines se sont élevées à 621,8 MUSD en mai 2023,** selon des données publiées par le cabinet de conseil en économie numérique *TechCabal Insights*. La répartition des levées de fonds par sous-région montre que les start-ups d'Afrique de l'Est se sont accaparées 414,7 MUSD, soit 64,6 % du total des financements mobilisés, principalement par deux start-ups kényanes : la plateforme de financement *M-Kopa* (255 MUSD) et le fournisseur de solutions solaires hors réseau *Sun King* (130 MUSD). Viennent ensuite l'Afrique australe (21,3 %), Afrique de l'Ouest (13,7 %) et l'Afrique du Nord (0,4 %). Les fintechs arrivent en tête avec 442 MUSD (68,9 %), devant les cleantechs (20,3 %), et les start-ups opérant dans le domaine du transport et de la logistique (6,1 %).
- **UA, Kenya – Sommet de l'UA, au programme : intégration économique de la région et questions sécuritaires.** Le 16 juillet dernier s'est tenu le 5^e sommet de coordination entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux. A cette occasion, les présidents des Comores, du Kenya, de l'Egypte, du Sénégal, de la RDC, de Djibouti, du Gabon et du Nigéria étaient présents. Alors que l'intégration économique était le point d'entrée du sommet, notamment la libre circulation des biens et des personnes sur le continent, les discussions ont rapidement tourné autour des questions sécuritaires et du maintien de la paix. Le continent traverse en effet deux crises majeures actuellement : la crise à l'est de la RDC et la guerre au Soudan, deux conflits qui fragilisent la paix en Afrique.
- **Afrique, Kenya – Le Kenya accueillera du 4 au 6 septembre le premier Sommet Africain sur le Climat.** Le sommet réunira des chefs d'Etat et de gouvernement, décideurs, organisations de la société civile et du secteur privé, institutions multilatérales et représentants de la jeunesse de toute l'Afrique. L'objectif est de relever les défis urgents posés par le changement climatique et de favoriser la coopération entre les pays. En accueillant le sommet en Afrique de l'Est, la région espère promouvoir son potentiel d'action climatique et attirer de nouveaux partenariats dans le cadre de la croissance verte (énergies renouvelables, agriculture durable, gestion des minéraux critiques, ...). A noter que William Ruto, président kenyan, est également l'actuel Président du Comité des chefs d'Etat et de gouvernements africains sur le changement climatique (CAHOSCC).

- **Afrique de l'Est – Hausse de 3,3% en 2022 des IDE à destination de l'Afrique de l'Est.** Les investissements directs à l'étranger sont en effet passés de 8,8 Mds USD en 2021 à 9,1 Mds USD en 2022, et cela malgré un climat économique mondial peut enclaver à l'investissement (inflation dans les économies développées, guerre en Ukraine, ...). C'est l'Ouganda qui représente la plus grande part des investissements avec 426 MUSD (+ 38,7 %), suivi par le Kenya (+ 63,9 %) et la Tanzanie (+ 7,6%). L'Éthiopie a en revanche observé une diminution des investissements (589,4 MUSD, -13,8%).
- **CAE – Le nouveau budget 2023/2024 de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) estimé à 103 MUSD.** Près de 50 % du budget sera alloué au Secrétariat de la CAE ; 17,1 % à l'Assemblée législative ; et 11,9 % à la Commission du Bassin du Lac Victoria. Le président de la CAE et ministre burundais Ezéchiel Nibigira a également indiqué les priorités d'intervention de la CAE pour 2023/2024, incluant notamment l'harmonisation des politiques et réglementations liées au commerce, la rationalisation des systèmes douaniers et de facilitation des échanges pour accroître le commerce et l'investissement dans la région. Le taux de croissance économique de la région s'est élevé à 4,8 % en 2022 contre 3,5 % en 2021, soutenu par la bonne performance des secteurs de l'industrie, des services, de la construction, des mines et de la fabrication. Le commerce total de la CAE a augmenté de 13,4 % pour atteindre 74,0 Mds USD en 2022, contre 65,3 Mds USD en 2021. Une augmentation portée partiellement par la croissance du commerce intra-CAE qui a augmenté de 11,2 % entre 2021 et 2022, passant d'une valeur de 9,8 Mds USD à 10,9 Mds.
- **Kenya, Chine – Les prêts de la Chine pour le Kenya atteignent leur plus bas niveau depuis 2008.** La publication des documents du National Treasury kényan indique que les prêts chinois pour l'exercice FY2023/2024 tomberont à 12,7 MUSD contre 216,5 MUSD en FY2022/2023 et 522,5 MUSD en 2017 (année de financement record). En effet, au cours de la dernière décennie, le pays a été l'un des principaux bénéficiaires des prêts accordés par la Chine pour le développement des infrastructures telles que des routes (Thika Super Highway) et des chemins de fer (SGR), faisant de Pékin le plus grand créancier bilatéral du Kenya depuis 2015. La baisse des financements accordés survient alors Pékin adopte une approche plus prudente en matière de prêts en Afrique, où certains pays ont atteint la limite de leur capacité d'emprunt. D'ici 2025, le président chinois a déclaré que son pays réduirait d'un tiers le montant global des fonds fournis à l'Afrique, pour le ramener à 40 Mds USD. Dans le même temps, le Kenya a augmenté son recours aux prêts concessionnels multilatéraux. Pour rappel, les prêts de la Banque mondiale ont presque doublé lors des trois précédents exercices, passant de 5,9 à 11 Mds USD, tandis que ceux du FMI ont plus que triplé, passant de 480 MUSD à 1,75 Md USD sur la même période.
- **Kenya, Congo – 18 accords de coopération dont 4 protocoles d'accords signés le 9 juillet entre les présidents William Ruto et Denis Sassou Nguesso.** En visite au Congo, le président kényan a donc renforcé les liens avec le Congo en signant des accords sur des sujets tels que l'agriculture et l'élevage ; le tourisme ; la gestion durable des forêts ; les mines et la géologie ; la communication et les médias ; l'enseignement supérieur et la recherche ; les sports ; le pétrole et le gaz. Par ailleurs, les deux présidents ont tenu à renforcer l'unité des deux pays en exemptant leurs ressortissants de visa.
- **Kenya – William Ruto en faveur d'une architecture financière mondiale plus équitable.** A l'occasion du Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial qui s'est tenu les 22 et 23 juin derniers, le président kényan William Ruto a appelé à la mise en œuvre d'une architecture financière mondiale plus équitable qui garantirait l'égalité de tous les membres. A cette fin, M. Ruto, dont le gouvernement a reçu des milliards de dollars de prêts du FMI et de la Banque mondiale, a exprimé le souhait que ces mêmes institutions soient remplacées en tant que bailleurs de fonds mondiaux privilégiés au profit d'une « organisation of equals where you have as much say because you pay ». M. Ruto a aussi appelé à la mise en place d'une nouvelle taxe financière au niveau mondial, qui serait payée uniformément par les pays en fonction de leur puissance économique, et d'une ligne de crédit annuelle de 50 Mds USD à disposition des économies fragiles faisant face à des difficultés pour refinancer leur dette publique arrivant à échéance.
- **Kenya – Visite du président iranien au Kenya : 22 protocoles d'accord signés pour développer le commerce bilatéral.** Mercredi 5 juillet, le président iranien et le président kényan ont signé 22 protocoles d'accord en vue de renforcer le commerce bilatéral. Ces protocoles couvrent des secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, la culture et le patrimoine, l'information, les TIC, la pêche, le logement, le développement urbain et métropolitain. La balance commerciale entre ces pays est en faveur du Kenya,

avec des exportations principalement composées de thé, de café, de fruits, de poissons et de textiles vers l'Iran. Le Kenya importe en retour des produits chimiques, des carburants et des plastiques. En outre, dans le cadre de l'accord, l'Iran devrait créer à Nairobi un centre d'innovation et de technologie appelé Iran House of Innovation and Technology, qui accueillera les entreprises des deux pays.

- **Kenya – Partage des données fiscales avec au moins 100 pays à partir de l'année prochaine.** L'échange d'information se fera automatiquement et permettra de lutter efficacement contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du *Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes*, débuté il y a six ans. D'après la Banque africaine de développement (BAS), le Kenya s'est ainsi engagé, aux côtés d'autres pays comme le Rwanda et l'Ouganda, à procéder au premier échange d'informations sur les contribuables d'ici à la fin de l'année prochaine.
- **Kenya – Avis favorable du FMI pour la mise en place d'un accord dans le cadre du *Resilience and Sustainability Facility (RSF)*.** L'accord, demandé par les autorités kenyanes afin de renforcer la résilience au changement climatique du pays, représentera un montant de 551,4 MUSD et sa durée coïncidera avec la période restant à couvrir, après prolongation, dans le cadre des accords EFF (*Extendit Fund Facility*) / ECF (*Extendit Credit Facility*). Le programme soutenu par le RSF devrait intégrer davantage les considérations climatiques dans les politiques macro-économiques en adoptant une gestion verte des finances publiques, des réformes de gestion des investissements publics tournées vers le climat et en introduisant des mesures de réduction des gaz à effet de serre.
- **Ethiopie – Le secteur industriel éthiopien entravé par les pénuries de liquidité et de devises.** Le secteur industriel éthiopien serait en difficulté en raison d'un manque de financement chronique. En effet, selon un rapport du ministère de l'Industrie couvrant une période de neuf mois de l'EFY 2022/23, le secteur industriel serait sous-financé en raison d'un manque de liquidité des banques commerciales. Sur les neuf mois de l'année en cours, seuls 3,3 Mds ETB (soit 56 MEUR) ont été mis à disposition des industriels sur 20 Mds ETB (soit 342 MEUR) qui devaient être décaissés d'ici la fin du troisième trimestre, soit seulement 6,5 % de la demande. De même, en raison de la pénurie de devises, seuls 132 MUSD sur les 432 MUSD demandés pour l'achat d'intrants et de pièces de rechange ont été mis à disposition, soit seulement 30 % de la demande. Pour pallier cette difficulté, la plupart des industriels se tournent vers des sources de marché noir ainsi que l'exportation de denrées agricoles pour réaliser leurs importations de capital en *franco valuta*. Ainsi, la Banque publique de développement d'Éthiopie (DBE) reste le principal bailleur de fonds des grandes entreprises et les banques commerciales représenteraient une part plutôt faible.
- **Ethiopie – Approbation du budget prévisionnel de l'État pour 2023/24.** Le Conseil des ministres a adopté un budget totalisant 801,6 Mds ETB (13,7 Mds EUR) pour l'exercice budgétaire 2023/24. En hausse de 15 Mds ETB par rapport à 2022/23 (786,6 Mds ETB mais identique en équivalent euros – environ 13 Mds EUR), ce budget doit encore être approuvé par le parlement (House of People's Representatives). Les dépenses récurrentes représenteraient 369,6 Mds ETB (46 %) et les dépenses en capital une somme de 203,9 Mds ETB (25 %). Les subventions régionales quant à elles devraient totaliser 214,1 Mds ETB (27 %). En outre, un budget dédié de 14,0 Mds ETB (2 %) serait alloué pour faire avancer les objectifs de développement durable.
- **Ethiopie, Egypte – Reprise des discussions concernant le projet de barrage *Grand Ethiopian Renaissance Dam (GERD)*.** A l'occasion de la rencontre du Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed et du Président égyptien Al-Sissi au Caire le jeudi 13 juillet, les négociations concernant le GERD auraient repris. Ils se seraient mis d'accord pour initier des négociations afin de finaliser l'accord entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sur le remplissage du GERD et les règles entourant son opération en 4 mois. L'Éthiopie s'est également engagée à assurer un remplissage du barrage significatif au cours de l'année hydrologique 2023-24, afin d'éviter tout dommage à l'Égypte et au Soudan. Concernant l'avancée du projet, celui-ci serait à 90% finalisé, et atteindrait désormais 620 m d'altitude, contre un objectif de 640 m.
- **Tanzanie – La Banque Centrale renforce ses mesures de contrôle du marché des changes.** Afin de maintenir la stabilité macroéconomique et financière du pays et faire face à la pénurie de dollars américains sur le marché, la Banque Centrale de Tanzanie (Bank of Tanzania, BoT) a émis cinq directives avec date d'entrée en vigueur au 1er juin 2023 auxquelles doivent se conformer tous les opérateurs de change à savoir : l'utilisation obligatoire de devises interbancaires pour les transactions dépassant 1 MUSD (contre

250 000 USD auparavant) sur le marché de détail ; l'interdiction d'effectuer des échanges de devises avec les courtiers internationaux qui ne sont pas agréés en Tanzanie ; le respect strict des procédures *Know Your Customer* (KYC) ; la fixation de la limite de la *Net Open Position* (NOP) en devises à 10 % des fonds propres de base ; le financement des lettres de crédit pour les cargaisons en transit par des devises mobilisées auprès des pays de destination respectifs. Selon la revue économique de mai 2023 de la BoT, le stock de réserves de change du pays a chuté à 4,9 Mds USD à la fin du mois d'avril 2023 (contre 5,5 Mds USD en avril 2022). Malgré cette baisse, les réserves sont restées suffisantes pour couvrir 4,4 mois d'importations, conformément à l'objectif national d'au moins quatre mois.

- **Tanzanie – Le secteur privé demande au gouvernement de réviser son régime fiscal.** Lors de la 14^{ème} réunion du *Tanzania National Business Council* (TNBC) présidée par Samia Suluhu Hassan, les membres de la *Tanzania Private Sector Foundation* (TPSF) ont demandé au gouvernement de procéder à une révision complète du système fiscal et de la structure des taxes afin d'améliorer l'environnement des affaires dans le pays. La présidente de la TPSF, Angelina Ngalula, a évoqué un système fiscal « dépassé » (dernière révision il y a plus de dix ans) et des tentatives de réformes récentes infructueuses entraînant des résultats indésirables pour l'économie tanzanienne. Parmi les autres demandes soumises au gouvernement par la présidente de la TPSF, ont été mentionnées : l'adhésion de la *Tanzania Revenue Authority* (TRA) aux pratiques internationales en matière d'achat et d'inventaire des marchandises ; la synchronisation des systèmes numériques du gouvernement pour faciliter la gestion fiscale et limiter la corruption ; le recours à des discussions structurées avec des associations professionnelles officielles telles que la TPSF afin de favoriser le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé.
- **Tanzanie – Budget 2023/24 en augmentation de 6,9 % par rapport au budget 2022/23.** Le budget de la Tanzanie pour l'exercice 2023/24 s'élève à 18 Mds USD au taux actuel) soit une augmentation de 6,9 % par rapport au budget 2022/23. La répartition du budget est la suivante : organes exécutif et législatif (27 %), service de la dette (14 %), éducation (13 %), défense (11 %), infrastructures publiques (9 %), énergie (7 %), santé (6 %), sécurité sociale (5 %), agriculture (3%), autres (5 %). Les recettes intérieures devraient représenter 70,6 % du budget total : une croissance de 13 % des recettes fiscales est attendue (11 Md USD en 2023/24 contre 9,6 Mds USD en 2022/23). Les dépenses de développement devraient représenter 31,7 % du budget total 2023/24 (soit 5,8 Mds USD). Ces dépenses couvrent les principaux projets d'infrastructures dans les domaines de l'énergie et des transports : *Standard Gauge Railways* (SGR), barrage hydroélectrique Julius Nyerere, extension du port de Dar es Salam, *Bus Rapid Transit* (BRT). L'augmentation de 19 % des dépenses récurrentes serait due à la hausse des coûts du service de la dette causée par la dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises étrangères ainsi qu'à l'augmentation de la masse salariale des fonctionnaires. L'exploitation minière reste la principale source de devises. Elle continue d'attirer des investissements importants et les perspectives à moyen terme sont positives, compte tenu de la signature d'accords-cadres et de nouvelles licences d'exploitation minière (or, graphite, nickel et terres rares). Le tourisme, deuxième source de devises étrangères, contribue à hauteur de 25 % aux recettes du pays et à 17,5 % du PIB.
- **Tanzanie – Remaniement ministériel afin d'attirer plus d'investissements dans le pays.** Dans un communiqué publié le 5 juillet 2023, la présidente Samia Suluhu Hassan a dissout le ministère de l'Investissement, de l'Industrie et du Commerce ainsi que le ministère des Finances et de la Planification et a créé un bureau chargé de la Planification et de l'Investissement ainsi que les deux ministères suivants : le ministère des Finances et le ministère de l'Industrie et du Commerce. Dans le cadre de ces changements, l'ancien député d'Ubungu, le professeur Kitila Mkumbo, est nommé au poste de ministre d'Etat au sein du Bureau de la Présidente chargé de la Planification et de l'Investissement. Ce Bureau intervient en soutien à la politique du gouvernement pour attirer les investisseurs dans le pays. L'objectif affiché par la présidente est d'accroître les investissements et de renforcer la supervision et la protection des investisseurs dans le pays. Le ministre Mwigulu Nchemba conserve le portefeuille des Finances, tout comme la ministre Dr. Ashatu Kijaji, garde celui du ministère de l'Industrie et du Commerce.
- **Tanzanie – Premier pays africain à accueillir le sommet des chefs d'Etat africains sur le capital humain.** Le sommet s'est déroulé les 25 et 26 juillet 2023 à Dar es Salam et portait sur l'accélération de la croissance économique en Afrique : « stimuler la productivité des jeunes en améliorant l'apprentissage et les

compétences ». Si le pays a été choisi pour la tenue de cet évènement, c'est notamment parce qu'il s'agit d'un des pays africains avec la plus forte croissance démographique, sa population ayant été multipliée par cinq depuis 1967, comptant en 2022 61,7 millions d'habitants. L'objectif de ce sommet est de parvenir à des engagements nationaux et des investissements urgents afin de renforcer le capital humain ; dans le but de poser les bases d'un continent productif et d'un avenir prospère.

- **Ouganda – Seulement 3,01 millions d'Ougandais ont un régime de retraite.** Selon le rapport sur les prestations de retraite pour l'année 2022 de l'autorité ougandaise de régulation des prestations de retraite (*URBRA-Uganda Retirement Benefits Regulatory Authority*), seulement 3,01 millions d'Ougandais bénéficient d'un régime de retraite. La population ougandaise en âge de travailler étant selon ce rapport de 24,5 millions, 87,2 % de cette dernière n'a pas de régime de retraite. Cela s'explique notamment par le degré élevé d'informalité de l'économie ougandaise, 51 % des 20,5 millions d'actifs travaillant pour leur compte propre, et par la faible culture de l'épargne en Ouganda. À titre d'exemple, en 2018, les remittances (3,9 % du PIB) étaient à 68,5 % allouées à des dépenses de consommation. URBRA souhaite renforcer la culture de l'épargne en Ouganda, alors que le rapport estime que le coût fiscal du versement d'une retraite d'1 USD par jour aux 5,5 M de personnes âgées prévues en 2050 par l'ONU sera de 1,7 MD USD par an.
- **Ouganda – La loi Antihomosexualité 2023 promulguée en mai dernier met à risque le soutien des bailleurs multilatéraux et bilatéraux.** Votée au Parlement (387/389 voix), cette loi (Anti-Homosexuality Bill 2023), criminalise et proscrie tout acte homosexuel et tout comportement pouvant s'apparenter à une promotion de l'homosexualité, autorisant jusqu'à la peine de mort ou l'emprisonnement à vie pour les actes incriminés. La loi doit désormais être examinée et validée par la Cour Suprême, mais plusieurs réactions se font d'ores et déjà entendre, notamment venant des Etats-Unis qui pourraient appliquer des sanctions et restrictions à l'entrée aux Etats-Unis et réduire leur aide dans le secteur de la santé, alors que le pays est le premier partenaire au développement en Ouganda, représentant 23 % de l'APD reçue en 2021.
- **Ouganda – Le Ministre des Finances présente un budget jugé optimiste.** Jeudi 15 juin 2023, le Ministre des Finances, du plan et du développement économique a présenté le budget pour l'année 2023/2024. Intitulé "Monétisation complète de l'économie ougandaise par le biais de l'agriculture commerciale, de l'industrialisation, de l'expansion et de l'élargissement des services, de la transformation numérique et de l'accès au marché", le budget 2023/24, s'inscrit, comme l'année précédente, dans l'optique d'une transformation socio-économique du pays, en faisant passer 39 % de ménages bloqués dans l'économie de subsistance à l'économie monétaire. Le budget de l'exercice 2023/24 s'élève à 52,74 Trillions UGX (TUGX), soit environ 14,24 Mds USD, en hausse de 9,58 % par rapport à celui de l'exercice 2022/23. Le gouvernement met en avant une réduction du déficit, de 7,4 % du PIB en 2022/23 à 5,1 % cette année. Le déficit est notamment financé par des prêts domestiques coûteux. Toutefois, depuis la dégradation de son risque souverain de « faible » à « modéré » par le FMI en 2020, l'Ouganda adopte une gestion prudente de sa dette publique, avec l'objectif de la réduire à moins de 50 % du PIB à moyen terme.
- **Rwanda, France – Renforcement des relations entre la France et le Rwanda après les rencontres entre les deux présidents Emmanuel Macron et Paul Kagame.** C'est ce qu'a affirmé le ministre des finances et de la planification économique Uzziel Ndagijimana lors de son discours à l'occasion des célébrations du 14 juillet à Kigali. Il a souligné notamment comme points de rapprochement l'ouverture à Kigali d'une agence de l'AFD, la redynamisation des programmes de coopération dans des domaines prioritaires tels que l'éducation, les infrastructures, l'énergie, les TIC, l'agriculture et la santé. Il a aussi rappelé la récente signature d'un accord de non double imposition en matière d'impôts sur le revenu et de prévention de la fraude et de l'évasion fiscales. Celui-ci renforcerait la confiance des investisseurs de part et d'autre et faciliterait la circulation des biens, des services et des capitaux entre les deux pays. Par ailleurs, le nombre d'entreprises françaises ou ayant des liens avec la France augmente visiblement au Rwanda. L'ambassadeur de France au Rwanda, Antoine Anfré, a annoncé que l'ambassade va commencer à offrir des visas de court séjour aux ressortissants rwandais, une nouvelle qui intervient quelques semaines après le lancement, le 27 juin, des vols directs Kigali-Paris de *RwandAir*.
- **Burundi – Nouvelles coupures de 5 000 et 10 000 BIF.** Suite à l'observation d'une carence de billets de 5 000 et 10 000 francs Burundi (BIF) dans les caisses des banques et des institutions de microfinance et l'augmentation conjointe de la circulation fiduciaire dans le circuit informel, les autorités burundaises ont

décidé de remplacer ces coupures par de nouvelles. Les billets de 5 000 et 10 000 BIF datés du 4 juillet 2018 ont été retirés de la circulation le 7 juin et remplacés par de nouveaux billets datés du 7 novembre 2022. La BRB a donné un délai de 10 jours (jusqu'au 17 juin) pour accorder aux personnes détentrices de ces billets de les déposer sur leurs comptes dans les banques et les institutions de microfinance, dans une limite de 10 MBIF pour les personnes physiques et 30 MBIF/jour/compte pour les personnes morales. A partir du 18 juin, ces billets perdront leur cours légal et la BRB cessera étalement d'échanger les autres séries de billets de 5 000 et 10 000 BIF antérieures au 4 juillet 2018. Cependant, la population est confrontée à deux problèmes majeurs : la potentielle perte d'argent si la valeur détenue en billets de 5 000 et 10 000 BIF dépasse les seuils fixés par la BRB, et la difficulté, voire l'impossibilité de retirer les nouveaux billets.

- **Somalie, CAE – La Somalie en bonne voie d'intégrer la CAE.** Les autorités somaliennes ont publié vendredi 2 juin une déclaration publique notant que les sept présidents des pays de la CAE avaient signé le *Verification Report*, ouvrant la voie à l'admission du pays dans le bloc. Si la Somalie est admise dans la CAE, elle en deviendrait le huitième membre au côté du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Burundi, du Rwanda, du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo (RDC). Si cette adhésion présente plusieurs avantages pour les États membres, notamment l'augmentation du commerce en reliant le bloc à la péninsule arabe, certains observateurs craignent que l'insécurité qui règne sur le territoire somalien ne s'étende plus facilement au reste de la région.
- **Soudan – Sanctions américaines contre quatre sociétés soudanaises, appartenant aux belligérants.** Le 1^{er} juin, le Trésor américain au travers de « l'Office of Foreign Assets Control » (OFAC), a annoncé des sanctions contre quatre sociétés désignées comme contribuant au financement de la guerre au Soudan. Deux des sociétés en question appartiennent aux forces de soutien rapides (RSF) : *al junaid multi activities co ltd* et *Tradive general trading*, tandis que les deux autres relèvent de l'armée soudanaise : *Defense industries system* et *Sudan master technology*. Les sanctions comprennent le blocage des actifs éventuels de ces sociétés aux États-Unis ainsi que l'interdiction aux personnes physiques et morales américaines (« US persons ») d'effectuer des transactions avec ces sociétés.
- **Soudan – Principales conclusions de la réunion au Caire des pays limitrophes.** Le Caire a accueilli le 12 juillet une réunion des dirigeants des six pays limitrophes du Soudan, à l'exception de la Libye, vis-à-vis de la crise au Soudan. Parmi les points les plus importants du communiqué final figurent la création d'un mécanisme ministériel pour chercher à parvenir à une trêve et le rejet de toute intervention étrangère dans le conflit. Le communiqué a appelé également à la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et au lancement d'un dialogue global entre les différentes forces soudanaises. La première réunion du mécanisme ministériel se tiendra au Tchad. Par ailleurs, l'armée soudanaise et les RSF ont annoncé le 16 juillet leur accord pour reprendre les pourparlers à Djeddah sous l'égide des États-Unis et l'Arabie Saoudite.
- **Soudan – Mesures d'urgence de la Banque centrale du Soudan.** Le 8 juin, la Banque centrale a annoncé la création d'une cellule de crise présidée par le gouverneur de la banque et regroupant tous les directeurs généraux des banques commerciales. Cette cellule aura pour mission de résoudre les difficultés techniques entravant l'accès aux services bancaires électroniques ainsi que l'élaboration de mesures visant à assurer la continuité des services bancaires dans les agences des banques commerciales en province. Elle est chargée également de mettre en place des dispositifs permettant la reprise des services de financement, notamment des agriculteurs, et des opérations d'exportation à travers des systèmes manuels.
- **Soudan – Cotation du SDG par rapport au dollar.** La Banque de Khartoum, la seule banque assurant des services bancaires en dehors des zones de conflit, publie désormais chaque jour le taux de change sur son compte twitter. Ce taux est resté relativement stable autour de 568 SDG/USD, qui était globalement le taux en vigueur avant le conflit. L'absence de liquidités, tant en SDG qu'en USD, peut expliquer en partie ce phénomène.
- **Soudan – Prolifération de marchés informels d'objets volés.** Une des conséquences du conflit est l'apparition de marchés informels où sont vendus des objets volés par les membres des RSF et des bandes de malfaiteurs. Ces objets proviennent des pillages et vols effectués dans les maisons abandonnées par leurs habitants, les commerces et les industries. Ces marchés, appelés « marchés Dagalo », du nom de la famille du chef des RSF, Mohamad Hamda Dagalo, sont situés dans les périphéries non seulement de Khartoum mais surtout des grandes villes de Darfour, Nyala, Al Gineina et Al Fasher. Dans ces marchés sont

vendus, à des prix bas, tout type de produits. On y trouve notamment de l'alimentation, des pièces de rechange de voitures, des meubles et de l'électroménager, neufs et d'occasion.

- **Soudan du Sud – Le Soudan du Sud demande davantage d'aide humanitaire pour les personnes déplacées du Soudan.** C'est la demande qu'a faite le ministre des Affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes du Soudan du Sud pour faire face à l'arrivée de personnes déplacées en provenance du Soudan. Depuis le 15 avril 2023, des affrontements opposent l'armée soudanaise (SAF- Sudanese Armed Forces) aux paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR- Rapid Support Forces) sur le territoire soudanais. Cela a induit le déplacement de 74 952 personnes du Soudan au Soudan du Sud selon les Nations Unies- au 31 mai. Cette situation est particulièrement délicate pour le Soudan du Sud, où 8,3 millions de personnes, soit environ 2/3 de la population, étaient en situation d'insécurité d'alimentaire aigüe en septembre 2022. A noter que le conflit risque aussi de priver le Soudan du Sud de ses recettes pétrolières, qui représentaient en 2020/21 99,2 % de la valeur des exportations totales et 86,1 % des recettes publiques. Le Soudan du Sud est en effet intégralement dépendant des infrastructures pétrolières du Soudan (l'oléoduc Greater Nile Oil Pipeline et Port-Soudan) pour ses exportations pétrolières.
- **COI – Le 37^e Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI) clôture le mandat malgache.** A la tête de la COI depuis février 2022, Madagascar avait axé son mandat autour de la sécurité maritime, alimentaire et nutritionnelle ainsi que les échanges intra-régionaux afin de relancer l'économie après la pandémie de COVID-19. Yvette Sylla, ministre des Affaires étrangères, a salué « l'achèvement de l'élaboration du Plan de développement stratégique de la COI (PDS 2023-2033) ». Les deux premiers partenaires de la COI, l'UE et l'AFD, ont à l'occasion de ce conseil réaffirmé leur soutien aux actions de la COI, notamment pour la sécurité maritime et alimentaire, la résilience climatique, la culture et la santé. Le secrétaire général de la COI a également présenté le plan stratégique sur dix ans « L'indianocéanie en partage », qui vise à renforcer la préservation et la gestion des biens publics régionaux (stabilité, sécurité et résilience) ainsi que la coopération des membres de la COI tant sur les points commerciaux, économiques que sécuritaires ; alors que la région fait face à de nombreux enjeux dont le trafic et la consommation de drogues dures, qui arrivent essentiellement via voie maritime.
- **COI – Maurice prend la présidence de la COI.** Lors du 37^e Conseil des Ministres de la COI, la ministre malgache des Affaires étrangères a transmis la présidence de la COI au ministre mauricien Mahen Seeruttun, qui assure la suppléance au ministère des Affaires étrangères. A cette occasion, il a énoncé les 8 priorités du mandat mauricien, parmi lesquels figurent notamment la sécurité maritime (renforcement des systèmes d'information et de coordination des opérations en mer), la création d'un espace économique et commercial renforcé (réduction de la dépendance aux importations et soutien à la compétitivité des produits régionaux) ; la relance économique post-covid ; et la diplomatie insulaire.
- **Madagascar – Signature de conventions de financement de l'AFD d'un montant de 9 MEUR.** A l'occasion de la visite, le 16 mai dernier, de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères, chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux, Chrysoula Zacharopoulou, deux conventions de respectivement 7 et 2 MEUR ont été signées. La première est destinée à améliorer la gestion des finances publiques à travers le Projet d'Accompagnement des Réformes et de Renforcement de Capacités (PARCC), qui permettra d'améliorer l'efficacité et la transparence, de la programmation jusqu'à l'exécution du budget. La seconde porte sur le financement des projets dans la région de Diana, située au nord du pays, visant à améliorer la gestion durable des écosystèmes côtiers.
- **Madagascar – La compagnie française Corsair de retour à Madagascar.** Le vol inaugural de *Corsair* a été accueilli à l'aéroport international d'Ivato le 28 juin en présence de l'Ambassadeur de France et du Ministre malgache des transports. La compagnie française propose dorénavant deux vols par semaine entre Paris-Orly et l'aéroport d'Antananarivo-Ivato, via une escale à la Réunion. Le trajet s'effectue en Airbus A330 Néo de nouvelle génération, pouvant accueillir 352 passagers au total. Les vols aller vers Tananarive sont programmés le mardi et vendredi, les vols retour les mercredi et samedi. La compagnie aérienne *Corsair International* confirme son ambition d'accroître sa présence dans l'océan Indien en relançant sa liaison entre Paris et Tananarive, après quatre ans d'absence à Madagascar.
- **Maurice – Allègement de la réglementation sur les travailleurs étrangers.** Dans la présentation du budget 2023-24, le Ministre des Finances a annoncé plusieurs mesures visant à faciliter le recours à la main-

d'œuvre étrangère afin de répondre aux tensions qui marquent le marché de l'emploi. Ces mesures, favorablement accueillies par les acteurs économiques, permettront notamment aux entreprises de la construction, de l'industrie, de l'agriculture et aux PME de s'affranchir du ratio Mauriciens/expatriés actuellement appliqué. Les secteurs moins intensifs en main-d'œuvre, pour lesquels l'accès au work permits est restreint, bénéficieront de l'abaissement du salaire minimum pour l'embauche de travailleurs étrangers sous couvert d'un « occupation permit », afin d'attirer des profils qualifiés. Les démarches d'obtention des différents types de permis de travail seront également allégées.

Actualités agricoles

- **Monde – Rapport de l'ONU sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI) en 2022.** D'après le rapport, publié le 12 juillet dernier, 9,2% de la population mondiale est touchée par la faim, et en moyenne 735 millions de personnes ont été sous-alimentées en 2022. Bien que ce chiffre soit en léger recul par rapport à 2021 (739 millions), celui-ci reste bien supérieur aux effectifs pré-pandémie, et des zones comme les Caraïbes et l'Afrique souffrent toujours fortement de crises alimentaires. Cela s'explique par l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, l'aggravation des conflits, les perturbations socio-économiques liées à la pandémie, mais également par le conflit russo-ukrainien qui a fragilisé l'accès de ces zones à la nourriture. L'Afrique reste la région la plus touchée par la faim, avec près de 20% de la population estimée comme sous-alimentée en 2022. Par ailleurs, 29,6 % de la population mondiale n'a pas un accès constant à la nourriture, et près de 42% n'a pas accès à une alimentation saine. 600 millions de personnes devraient être touchées par une malnutrition chronique d'ici 2030.
- **Monde – Promotion des cultures de sorgho et de mil dans le contexte de changement climatique.** A l'issue de la Conférence mondiale sur le sorgho (et le mil) qui s'est déroulée en juin dernier à Montpellier, un renforcement des investissements publics dans la production et la recherche-développement de ces graminées a été annoncé. Le sorgho représente la 5^e céréale la plus cultivée dans le monde, et bénéficie d'une multitude de débouchés aussi bien dans l'alimentation humaine (bière, transformation alimentaire) que dans l'alimentation animale. Cette plante est particulièrement adaptée aux milieux arides, consommant trois fois moins d'eau que le maïs. Il semble cependant nécessaire d'accélérer la recherche agronomique afin de permettre le développement de variétés plus productives et résistantes aux ravageurs, alors que cette plante a majoritairement été délaissée ces dix dernières années dans le domaine de la recherche. La prochaine conférence mondiale sur le sorgho aura lieu en 2026 au Texas, aux Etats-Unis.
- **Monde, France – Importante levée de fonds des startups agtech et foodtech en France en 2022, mais recul sur la scène internationale.** Avec 1,1 milliard d'euros levés en 2022, soit une augmentation de 23%, la France se place à la deuxième place des pays européens, derrière le Royaume-Uni. C'est lors de l'évènement LFDAY qui s'est déroulé le 12 juin à Paris, que l'annonce a été faite. Si le secteur est florissant en France, les investissements pour le secteur ont reculé de 44% dans le monde en 2022, notamment en Chine. En revanche, d'après [le rapport](#) américain réalisé par AgFunder, l'Afrique représentait en 2022 2,2% des investissements mondiaux dans le secteur, soit plus du double par rapport à 2021. Bien que ce chiffre reste faible, le financement des startups africaines a augmenté de 22% en 2022.
- **Monde, Océan Indien – Forte probabilité d'occurrence d'un évènement El Niño en octobre-novembre-décembre 2023.** D'après les données publiées par le centre de prévision et d'applications climatiques de l'IGAD (ICPAC), la saison des pluies à cette période est fortement influencée par l'oscillation australe d'El Niño (ENSO) et par le dipôle de l'océan Indien. Cette saison est normalement accompagnée d'une augmentation des précipitations en Afrique de l'Est, Amérique du Sud et Californie, qui pourraient ainsi atténuer les effets des sécheresses qui ont touché ces régions, mais s'accompagne également d'évènements violents (crues soudaines, inondations fluviales, glissements de terrain) qui peuvent entraîner de lourdes pertes de récolte et fragiliser la sécurité alimentaire des zones concernées. Par ailleurs, ces évènements peuvent entraîner une forte mortalité du bétail, et des déplacements de population. L'ICPAC invite donc les gouvernements et ONG à anticiper et planifier l'arrivée d'El Niño.

- **Afrique, Corée – Programme de développement de la riziculture de 77 MUSD.** Annoncé par le ministre sud-coréen de l'Agriculture Chung Hwang-keun le 6 juillet dernier, l'accord de coopération vise à soutenir la filière dans 8 pays d'Afrique subsaharienne : Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Sénégal, Cameroun, Ouganda et Kenya. Celui-ci s'étendrait sur 4 ans (2023-2027), et permettrait la construction d'infrastructures pour la production de semences plus productives que celles produites localement, et mieux adaptées aux conditions climatiques. En fournissant un stock de 10 000 tonnes de semences chaque année à partir de 2027, le but serait ainsi de permettre à la région d'être moins dépendante des importations de riz, qui représentent actuellement près de 30 % des importations. Les pays cités ne produisent en effet que 4 millions de tonnes de riz par an, soit deux fois moins que leur consommation, le riz étant la deuxième céréale la plus consommée en Afrique subsaharienne après le maïs.
- **AEOI – Publication de la lettre mensuelle sur l'industrie agro-alimentaire en AEOI.** La lettre mensuelle de juin publiée par le SER de Nairobi est disponible [ici](#) et traite de l'industrie agroalimentaire dans la région. Alors que l'agriculture représente l'un des piliers de l'économie des pays de la région, comptant pour 26 % du PIB, le développement du secteur agroalimentaire fait l'objet d'une grande disparité. Des pays comme le Kenya et la Tanzanie disposent d'ores et déjà d'industries dynamiques et d'entreprises qui s'exportent, tandis que d'autres souffrent avant tout de difficultés pour atteindre une production agricole suffisante qui permettrait un développement de ce secteur industriel. Les filières de transformation des céréales (blé, maïs, sorgho, ...) et du lait (vache, chèvre, ...) sont majoritairement privilégiées afin d'assurer la sécurité alimentaire des populations. Dans le même temps, les produits destinés le plus souvent à l'export (thé, café, sucre, fruits et légumes) sont encore peu transformés mais représentent une réelle opportunité de valeur ajoutée.
- **Afrique de l'Est – Une amélioration des niveaux de ressources en eau dans la Corne de l'Afrique mais une situation humanitaire toujours critique.** Suite à la saison des longues pluies de 2023, les niveaux de ressources en eau et des pâturages s'est améliorée, ce qui a favorisé la préparation des terres et des plantations agricoles, après les sécheresses historiques qui ont touché la région. Cependant, l'accès à la nourriture et aux revenus reste limité de part les inondations qui ont sévi en Somalie et en Ethiopie notamment, réduisant la taille des troupeaux, et diminuant les rendements des récoltes. Le niveau d'IPC reste égal ou supérieur au niveau des crises (IPC3) et d'après l'UNICEF, plus de 7 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition en Ethiopie, au Kenya et en Somalie. Le centre et le sud de la Somalie comptent également des personnes en IPC5, c'est-à-dire en situation de catastrophe. Un soutien de 2,4 Mds USD a été annoncé le 24 mai dernier par l'ONU, le Qatar, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Italie afin de répondre à la crise qui frappe la région.
- **Kenya – L'Etat abandonne son plan de privatiser les entreprises sucrières d'Etat.** Le gouvernement kényan a renoncé à son projet de privatisation des entreprises sucrières d'Etat, notamment *Chemelil Sugar*, *South Nyanza* (SONY), *Nzoia*, *Miwani* et *Muhoroni*, en raison de l'opposition persistante des dirigeants et des cultivateurs de canne à sucre de la ceinture sucrière de l'ouest du pays. Cette décision marque un changement significatif dans la politique économique du gouvernement kényan et souligne la volonté du gouvernement de trouver des solutions alternatives pour relancer l'industrie sucrière et soutenir les agriculteurs de la région. Le vice-président Rigathi Gachagua a déclaré le 5 juin que les Kenyans et les agriculteurs n'étant pas favorables à la privatisation, le gouvernement envisageait désormais un modèle de leasing, visant à préserver les intérêts des cultivateurs de canne à sucre tout en apportant des changements dans la gestion des entreprises sucrières d'Etat. Le secteur sucrier en difficulté pourrait aussi être accompagné en bloquant l'importation de sucre bon marché plutôt qu'en privatisant les usines.
- **Kenya – La hausse des prix alimentaires se poursuit.** L'inflation en mai s'est élevée à 8,0 %, après 7,9 % en avril. Face aux prix élevés des intrants (nourriture pour animaux et carburants notamment), à la réduction de la production locale et à la hausse des prix à l'importation, les prix du sucre, du pain, du riz et des huiles de cuisine devraient porter l'inflation en juin, selon une enquête du secteur agricole mené par la CBK début mai. La sécheresse de 2022 a aussi continué d'affecter ces récoltes. En revanche, les longues pluies de mars à mai, qui ont conduit à de meilleures récoltes, ont été la principale cause de la baisse des prix des plantations de court-terme (légumes par exemple).

- **Kenya – 34 000 tonnes d'engrais envoyés par la Russie.** Arrivée au Kenya le 31 mai dernier, la cargaison provenant de l'entreprise russe *Uralchem-Uralkali* serait composée de potasse, d'urée et de NPK utilisés pour la réalisation de mélanges. Le don s'inscrit dans le cadre du programme d'aide humanitaire conduit par le Programme alimentaire mondial (PAM). Le ministre de l'Agriculture kenyan, Mithika Linturi, a annoncé que 60 000 tonnes d'engrais devraient être produites et distribuées aux agriculteurs à un prix subventionné de 3 500 shillings le sac de 50 kg.
- **Kenya – Création des CAIPs (*County Agregation and Industrial*) afin de développer le secteur agro-industriel.** Ces zones industrielles, qui seraient installées dans chacun des 47 comtés du pays, ont pour but de concentrer les centres de transformation à proximité des producteurs afin de faciliter le stockage des matières premières et leur transformation, limitant ainsi les pertes post-récoltes. En effet, aujourd'hui 40% de la production agricole serait perdue faute de capacité de stockage adaptées. La production sera à la fois destinée au marché national et à l'export, avec un objectif de valeur ajoutée pour les produits de type légumes, fruits, café, et thé.
- **Kenya – Un programme d'alimentation scolaire de 8,6 millions de dollars lancé à Nairobi le 28 août prochain.** Réalisé par le comté de Nairobi en partenariat avec l'ONG *Food4Education*, les repas seront subventionnés à hauteur de 83%. 400 000 repas seront distribués par jour aux enfants de 225 écoles primaires et centres de développement de la petite enfance à Nairobi, dans un pays où, d'après l'UNICEF, plus de 25% des enfants âgés de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance lié à la malnutrition. Parallèlement, 10 cuisines seront construites afin de produire les repas, ce qui permettra la création de 3 500 emplois tout en favorisant la production locale. Si l'objectif principal reste de lutter contre la malnutrition infantile, les responsables du programme espèrent également une augmentation de la fréquentation des écoles et une amélioration des résultats scolaires dans ces écoles publiques.
- **Kenya – Lancement d'un projet d'assurance de 15,9 Mds KES pour protéger les éleveurs des aléas climatiques.** Le programme de réduction des risques, d'inclusion et d'amélioration de la valeur (DRIVE) s'inscrit dans le cadre des plans à moyen terme 2023-2027 et Vision 2030 qui donnent notamment la priorité au sous-secteur de l'élevage. Le projet pilote était en place depuis novembre 2022 et a permis aux pasteurs y ayant souscrit un financement à hauteur de 80 % de la part de l'état kenyan. L'assurance agricole est un moyen de soutien des chaînes de marché d'exportation. Le gouvernement espère ainsi atteindre 300 Mds KES d'exportation de viande, contre 4 Mds KES aujourd'hui.
- **Kenya – Difficulté d'importer les quantités de maïs souhaitées compte tenu des prix du marché mondial.** Alors que le Kenya souhaitait importer 900 000 tonnes de maïs blanc d'ici le mois d'août, seulement un tiers de ce volume aurait à ce jour été débarqué dans le pays. Entre février et fin juin, 259 470 tonnes de maïs auraient été importées, soit 29% de ce qui était initialement prévu. La plus grande partie des importations proviendrait de la région. Plus récemment, le cours mondial du blé a fortement augmenté après le refus par la Russie de reconduire l'accord permettant les exportations de céréales ukrainiennes.
- **Kenya – Mise en place d'une académie du thé en partenariat avec Lipton et les compagnies d'infusion.** Dans le but d'améliorer les compétences en termes de transformation du thé, le gouvernement kenyan souhaite mettre en place un partenariat avec le leader mondial du thé, l'entreprise *Lipton*, présent à Mombasa et Kericho.
- **Ethiopie – Importations d'engrais entravées par la pénurie de devises.** La pénurie de devises empêcherait l'achat et la distribution d'engrais aux agriculteurs. Malgré les démarches du ministère de l'Agriculture (MoA) pour éviter des retards cette année, seule la moitié des besoins de paiement aux fournisseurs (6,9 Mq sur 12,8 Mq) ont été couverts par les lettres de crédit de la banque publique CBE, laissant plus de 5 Mq en suspens. Actuellement, seuls 4,7 Mq des 15 Mq achetés par le ministère ont été livrés aux agriculteurs. Le MoA prévoyait de distribuer les 2,2 Mq d'engrais restants de l'année précédente et d'importer 12,8 Mq pour l'année de récolte avec un budget prévisionnel 1 Md USD. Dans un contexte d'amenuisement des réserves de devises de l'Éthiopie, les importations d'engrais ont coûté 1,4 Md USD sur l'année fiscale 2021/22 au pays (+ 98 % par rapport à l'année précédente).
- **Ethiopie – Suspension partielle de l'aide alimentaire de l'USAID et du PAM en Ethiopie après des soupçons de détournement.** Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a partiellement suspendu son aide

en alimentaire en Ethiopie après que des soupçons de vols généralisés et coordonnés ont émergé. L'objectif de cette suspension et la condition de la reprise sont la mise en place d'un ensemble de garanties et de contrôles pour éviter le détournement des denrées alimentaires dans le pays. Cette interruption intervient après celle décidée par l'USAID, premier contributeur du pays à l'aide alimentaire (1,4 Md USD de dons sur l'année 2022). L'USAID a en effet mené une enquête constatant des détournements de l'aide alimentaire à l'échelle du pays. Les deux organisations attendent des mesures drastiques et exceptionnelles de la part du gouvernement central et des gouvernements régionaux avant de rétablir leur soutien. L'enjeu est de taille pour le pays, dont plus de 16 % de la population, à savoir 20 millions de personnes, dépendent directement de ces denrées dans un contexte où les conflits internes et les sécheresses à répétition fragilisent la production agricole locale. A ce jour, les rapports de l'USAID ne désignent aucun coupable nommément mais mettraient en évidence le caractère massif et systématique des mécanismes incriminés.

- **Ethiopie – Lancement du projet GOPE sur la mise en place d'Indications Géographiques (IG) en Ethiopie.** Le projet « Geographical indications for origin-linked products in Ethiopia » (GOPE) a été officiellement lancé le 24 mai dernier, et s'étendra sur 3 ans. Il a pour but d'élaborer un cadre légal juridique pour les IG en collaboration avec les autorités nationales c'est-à-dire l'Autorité éthiopienne de la propriété intellectuelle (EIPA), l'Autorité éthiopienne du café (ECTA), avec l'assistance des experts du CIRAD ; et de mettre en place un projet pilote dans la chaîne de valeur du café éthiopien. L'objectif principal est de protéger les produits Ethiopiens comme le café, le miel, le sésame et le teff, mais aussi que ceux-ci soient mieux valorisés à l'export. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de la « *Facilité IG* » de 6,5 MEUR lancé par le CIRAD et l'AFD en 2021 afin d'apporter un soutien technique et financier au développement des IG dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).
- **Tanzanie – Augmentation de 34,7 % de la part des projets de développement dans le budget agricole 2023/24.** Pour la deuxième année consécutive, le ministre de l'Agriculture Hussein Bashe a présenté au Parlement un budget du secteur agricole en forte hausse : le budget total de l'exercice 2023/24 devrait atteindre 411 MUSD contre 323 MUSD lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 27,2 %. La part du budget alloué aux projets de développement serait en hausse de 34,7 % (326 MUSD au total contre 242 MUSD en 2022/23). Parmi les principaux projets de développement à mettre en œuvre afin de stimuler la productivité agricole, ont été cités par le ministre : l'expansion des infrastructures d'irrigation, la recherche agricole, les infrastructures de stockage des récoltes, la production de semences, l'amélioration de l'accès aux marchés et aux subventions et l'exécution du programme « Build a Better Tomorrow » (BBT). L'objectif principal du programme gouvernemental BBT, lancé en août 2022, est de renforcer l'engagement des jeunes dans le secteur agricole via la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de responsabilisation. L'irrigation reste l'un des domaines prioritaires (97,5 MUSD alloués contre 153 MUSD lors de l'exercice précédent) : l'objectif du gouvernement est de porter la superficie des terres irriguées à 1,2 millions d'hectares d'ici 2025.
- **Tanzanie – Le programme de subvention aux engrais 2022-2023 a coûté 147 MUSD.** D'après le ministre de l'Agriculture Hussein Bashe, le programme, qui a coûté deux fois plus cher que le montant prévu initialement, a permis d'aider 782 000 agriculteurs en leur fournissant ces engrais à moindre coût : 70 000 shillings le sac de 50 kg de NPK, urée et phosphate contre un prix initialement compris entre 123 000 et 132 000 shillings selon le type d'engrais. Le programme est prévu pour être reconduit sur les deux prochaines saisons, et les objectifs principaux pour 2023-2024 seront d'atteindre les agriculteurs situés dans les zones plus reculées, de lutter contre la fraude à la distribution et de réduire les distances à parcourir pour les agriculteurs afin de s'approvisionner en engrais.
- **Tanzanie – Plus de 11,6 MEUR devraient être injectés dans la mise en œuvre du projet de culture de vanille à Dodoma.** Le projet, sur trois ans, permettra la construction de serres qui permettront une température et une humidité optimale pour la culture de la vanille. Le projet devrait s'étendre sur 125 ha, et permettra la création de 1 350 emplois dans la région. L'objectif est de produire 70 tonnes de vanille afin de répondre à la demande venant de Dubaï, d'Allemagne et des Etats-Unis.
- **Tanzanie – Doublement de la production de pyrèthre afin de répondre à la demande mondiale.** La production est ainsi passée de 2 600 tonnes en 2019-20 à 4 200 tonnes pour la saison 2022-23. Cette augmentation de la production s'explique en partie par l'augmentation du prix du pyrèthre, augmentant

de 900 shillings (TZS) le kilo en un an (3 500 TZS/kg). Par ailleurs, le pays compte actuellement sept transformateurs de pyrèthre à travers le pays, grâce notamment au soutien d'institutions gouvernementales. La demande mondiale de ce produit agricole entrant dans la fabrication d'insecticides s'élève actuellement à 10 000 tonnes, et la Tanzanie représente le deuxième producteur mondial de pyrèthre, derrière le Kenya.

- **Ouganda, Kenya – Tensions sur le marché du lait entre l'Ouganda et le Kenya.** Le Kenya a limité l'émission de permis d'importation nécessaires pour accéder au marché kenyan. Ces restrictions à l'importation sur les produits laitiers ont entraîné le blocage de 24 millions de litre de lait transformés en Ouganda. Selon l'Autorité de développement du secteur laitier (DDA), l'Ouganda produit 3,2 Mds de litres de lait par an, contre une consommation domestique inférieure à 1 Md de litre par an. Le Kenya, en déficit de production de 2,2 Mds de litres de lait, aurait une capacité d'absorption d'environ 700 millions de litres de lait ougandais par an, alors que l'Ouganda lui vend seulement 200 millions de litres chaque année. Le secrétaire permanent ougandais à l'agriculture, David Kasura Kyomukama, a déclaré qu'en plus de promouvoir la consommation locale par le biais d'un programme d'alimentation en lait dans les écoles, le gouvernement exportera vers d'autres pays en raison des restrictions imposées par le Kenya, pourtant partenaire historique. L'Ouganda pourrait passer un accord avec l'Algérie, déjà importateur du lait ougandais, et qui pourrait absorber environ 1,4 Md de litres de lait pour une valeur d'environ 500 MUSD (1,8 Md US\$). Par ailleurs, le lait ougandais pourrait être exporté aux voisins congolais, rwandais ou burundais. Les surplus de stock de lait ont également entraîné la baisse de près de moitié du prix du litre de lait à la sortie de l'usine, qui est passé de 1000 US\$ (0,27 USD) à entre 400 et 600 US\$ (entre 0,11 et 0,16 USD) selon l'accessibilité des zones.
- **Ouganda – L'industrie de la vanille ougandaise cherche à rivaliser avec celle de Madagascar.** Malgré une amélioration de la qualité des gousses, aussi bien du taux de vanilline que du profil aromatique, et une production qui devrait atteindre 300 tonnes cette année, le pays peine à s'imposer sur le marché mondial, largement dominé par Madagascar. D'après l'entreprise de vanille *Aust & Hachmann Canada*, la production pourrait néanmoins atteindre 500 tonnes de gousses de vanille, permettant ainsi au pays de fournir 20% de la demande mondiale. Cependant, malgré un prix concurrentiel, les acheteurs internationaux peineraient à se tourner vers ce nouveau marché, ce qui inquiète non seulement les producteurs ougandais, mais également les acteurs tanzaniens qui débutent également la culture de la vanille (cf supra).
- **Ouganda – Le gouvernement souhaite subventionner les engrais afin d'aider les agriculteurs.** Cette annonce faite par le président Yoweri Kaguta Museveni fait suite à l'indignation d'agriculteurs quant au prix trop élevé des engrais, qui engendrent des coûts de production bien trop importants. En parallèle, le président a indiqué souhaiter fournir du matériel d'irrigation à des groupes d'agriculteurs. Il a également rappelé l'initiative du gouvernement de créer 19 centres de formation régionaux gratuits et pour les jeunes, afin de favoriser l'emploi dans le pays.
- **Rwanda – Protocole d'accord entre OCP Africa, RFC et CNFA afin de promouvoir l'utilisation des intrants agricoles.** Signé le 19 mai dernier, l'accord tripartite entre la filiale marocaine de l'*Office chérifien des phosphates* (OCP Africa), le fournisseur local d'engrais *Rwanda Fertilizer Company* (RFC) et l'*Organisation internationale de développement agricole Cultivating New Frontiers in Agriculture* (CNFA) permettra un meilleur accès au marché des intrants pour les agriculteurs rwandais. Le projet se divise en une analyse de sols dans 14 districts, et le lancement de l'initiative « OCP School Lab » qui formera pendant un an les producteurs de pommes de terre et de maïs aux bonnes pratiques agricoles. Dans le même temps, le projet « *Farmer Hub* » sera lancé afin de favoriser l'innovation agricole.
- **Rwanda – 12 MUSD pour constituer des réserves stratégiques de grains pour 2023-2024.** Annoncé par le ministre des Finances et de la Planification économique Uzziel Ndagijimana le 16 juin 2023, cette mesure permettra de contrer les périodes de pénuries, alors que le pays a fait face à une sécheresse puis des inondations qui ont ravagé plus de 2 000 ha de cultures.
- **Rwanda – Nouveau projet de loi sur l'utilisation des OGM.** Approuvé le 13 juillet dernier, celui-ci autoriserait l'utilisation, le traitement, la commercialisation, l'importation et l'exportation d'OGM. Par ailleurs, un Comité national de biosécurité et un Comité institutionnel de biosécurité seront créés afin d'accompagner l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (REMA) dans la délivrance des permis

d'exploitation et faire face aux risques potentiels liés à l'utilisation des OGM notamment sur la biodiversité. Au Rwanda, des essais sont actuellement menés sur une variété de manioc OGM résistante au virus de la striure brune (CBSD) transmis par les insectes, et qui peut ravager jusqu'à 70% de la récolte.

- **Soudan – La saison agricole estivale menacée par le manque de financement.** Lors d'une réunion regroupant des responsables de l'Etat de la Gézira, de la Banque centrale du Soudan, des banques commerciales et du « Gazira Scheme », le gouverneur de ce dernier a averti contre l'échec de la saison agricole estivale du fait du retard du financement des agriculteurs notamment pour faire face aux coûts de semences, engrais, pesticides et diesel. De son côté, le directeur de la Branche de la Banque centrale à la ville de *Wad Madani* a annoncé l'établissement, par les banques commerciales, d'une bourse pour le financement des agriculteurs. Plusieurs produits sont cultivés en été au périmètre de la Gézira dont les plus importants sont le sorgho, le coton et l'arachide.
- **Soudan – Difficulté d'approvisionnement de la gomme arabique dans le monde, conséquence de la guerre au Soudan.** Premier fournisseur mondial de gomme arabique (66% de l'offre mondiale), le Soudan fait actuellement face à de grandes difficultés pour exporter sa production alors que le conflit perdure. L'ensemble des stocks sont bloqués depuis le début de celui-ci, soit le 15 avril 2023. La gomme arabique, utilisée principalement dans le secteur agroalimentaire comme additif dans la fabrication de boissons gazeuses, confiseries et produits laitiers, devrait voir son prix augmenter sur le marché international face à la pénurie. L'Inde et la France sont les deux pays les plus concernés par ces augmentations, représentant 75% de la consommation mondiale.
- **Erythrée – Lancement de la production de deux vaccins contre les maladies animales.** Le ministère de l'Agriculture érythréen a annoncé début juin la production de deux vaccins contre les maladies animales. Produits par le *Laboratoire national de santé animale et végétale* (NAPHL) à Asmara, ces vaccins lutteraient contre la PPR (Pest des Petits Ruminants) et contre la maladie de *Newcastle* (affectant les volailles). Des mesures standards de contrôle de la qualité seraient menées au niveau international par le *Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'Union africaine* (AU-PAN-VAC) - institut international de contrôle de la qualité délégué par la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). La production locale de ces deux vaccins permettrait à l'Érythrée d'économiser des devises et de raccourcir, voire de sécuriser, le processus d'approvisionnement.
- **Somalie – Le préjudice annuel de la pêche illégale estimé à 300 MUSD.** Les Etats-Unis estiment que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée représenterait un manque à gagner d'environ 300 MUSD chaque année pour la Somalie, soit près de 4,0 % du PIB national. Ce pillage des ressources halieutiques serait attribuable à la faiblesse des institutions somaliennes qui serait en difficulté pour endiguer le phénomène et au soutien sécuritaire international qui a permis de lutter efficacement contre la piraterie dans la région, mais offre ainsi un environnement « plus sûr » pour la pêche, légale comme illégale. Malgré des moyens limités, le pays affiche néanmoins sa volonté de lutter contre le pillage de ses ressources comme en témoigne la récente condamnation de 33 Iraniens et 3 Pakistanais pour pêche côtière sans autorisation.
- **Océan Indien – 142,8 MUSD de pertes chaque année liées à la pêche illégale en Océan Indien.** Cela concerne cinq pays du sud-ouest de l'Océan Indien : Kenya, Madagascar, Mozambique, Afrique du Sud et Tanzanie. La Tanzanie serait le pays le plus touché, représentant 46% des pertes totales. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) se concentre autour de deux espèces principalement : le thon et les crevettes. D'après une étude réalisée par le Fonds mondial pour la nature (WWF, 2016-21), 36% de la pêche qui concernait ces espèces serait de la pêche INN, jusqu'à 49% pour le thon. La pêche au thon dans ces Zones Economiques Exclusives (ZEE) a principalement été réalisée par Taiwan, le Japon, la Corée du Sud, la Chine et l'Espagne ; la Chine, la Grèce et le Portugal pour la pêche à la crevette.
- **Madagascar – Accord de financement de 20 MEUR entre la BEI et l'entreprise Sahanal.** Signé le 18 juillet dernier, ce prêt accordé à l'entreprise sociale engagée notamment dans l'agriculture et la pêche, s'inscrit dans un plan d'investissement global de 40 MEUR. L'objectif, via deux projets distincts basés à Maintirano et Vohéma, est d'augmenter la production alimentaire durable, et de réduire la dépendance aux importations de l'île (maïs, riz, ...). Le premier projet est porté sur l'accès à la mécanisation agricole tandis que le second a pour objectif la création d'une usine de surgélation moderne pour la filière pêche.

- **Maurice – Lancement du cadre national sur la production d'électricité à partir de biomasse.** Les autorités mauriciennes ont annoncé le lancement d'un cadre national sur la production d'électricité à partir de biomasse. Afin d'encourager les filières locales, déjà établies autour de la valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière (paille de canne et bagasse), une rémunération de la matière première fixée à environ 0,7 €/kWh sera appliquée pour les agriculteurs vendant de la biomasse cannière ou forestière. Les enjeux de la conversion des centrales à charbon et l'encadrement des importations seront également pris en compte dans ce cadre. Cette stratégie, inspirée des politiques menées à La Réunion, vise à diminuer rapidement la dépendance au charbon qui reste la première source d'énergie du pays (32 % du mix électrique).
- **Comores – Fin du monopole de l'importation et commercialisation de riz avec la libéralisation du marché.** Jusqu'alors détenu par l'*Office national d'importation et de commercialisation du riz* (ONICOR), le gouvernement a ouvert le marché du riz à la concurrence avec le décret n° 23-060/PR signé le 3 juillet dernier. D'après le président de l'*Union des chambres de commerce et d'industrie*, Ahmed Chamsoudine, cette décision permettra un meilleur approvisionnement des populations, ainsi qu'une baisse des prix du riz. Dans le même temps, ONICOR demande au gouvernement une période de transition de 2 à 3 ans afin de se préparer à l'arrivée de la concurrence, alors que l'entreprise ne devrait plus détenir que 40% du marché.
- **Seychelles – Lancement du système de gestion des informations sur les pêches.** Le ministère seychellois de la Pêche et l'Economie bleue a officiellement lancé le 3 juillet le nouveau système de gestion des informations sur les pêches, dont l'objectif est l'amélioration de l'accès aux informations sur les pêches, accessibles, disponibles et actualisées. Il permet la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur la pêche, notamment des évaluations des stocks de poissons, du suivi des activités de pêche et de la gestion des quotas. La plateforme a été développée par la société fidjienne *TraSeable Solutions*. Elle est financée par la Banque mondiale au titre du troisième programme de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFISH3). La Banque centrale seychelloise (CBS), le Bureau national des statistiques (NBS) et l'Autorité portuaire seychelloise (SPA) seront les premières entités à disposer de l'accès à la plateforme.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Monde – La Russie met fin au corridor maritime permettant l'exportation de céréales et oléagineux ukrainiens.** Signé en juillet 2022 à Istanbul entre la Russie et l'Ukraine, l'accord avait déjà été prolongé deux fois mais la Russie a refusé le 17 juillet dernier sa prolongation. Depuis le début de l'initiative, sous l'égide de la Turquie et des Nations Unies, 33 000 tonnes de céréales d'Ukraine avaient pu être exportées. La Russie a indiqué ne revenir sur cet accord qu'une fois que la partie des accords la concernant sera satisfaite. Le secrétaire général de l'ONU a réagi en indiquant que des centaines de millions de personnes dans le monde « vont en payer le prix ». Lors de la visite d'une délégation de chefs d'Etats africains en Russie en juin dernier, ceux-ci avaient pourtant plaidé pour le maintien de l'accord, essentiel dans l'atténuation de l'insécurité alimentaire des pays de la région, notamment d'Afrique de l'Est pour lesquels la Russie et l'Ukraine fournissent la majorité des céréales. Le sommet Russie Afrique qui se déroulera les 25-28 juillet prochains à Saint Pétersbourg est attendu, et pourrait éventuellement être mis à profit par les Russes pour faire une nouvelle annonce. Pour le moment, la situation reste tendue avec plusieurs frappes qui ont touché les infrastructures portuaires ukrainiennes. Le prix du blé est par ailleurs en forte hausse depuis la fin de l'accord, clôturant à 253,75€/t le 19 juillet, soit +8,2% sur la journée.
- **Monde – Exportations des céréales et oléagineux ukrainiens par le corridor maritime : bilan au 16/07/2023.** Suite à l'arrêt du corridor maritime, le dernier des 1004 navires qui ont emprunté ce corridor grâce aux accords de juillet 2022 a quitté Odessa pour les Pays-Bas avec à son bord 15 300 t de Colza et 23 500 t de maïs. Ainsi, le bilan au 16/07/2023 est le suivant : depuis le départ du premier navire le 1^{er} août 2022, 1004 navires transportant 32,86 Mt de céréales et d'oléagineux ont quitté l'Ukraine (données du centre ONU de coordination des contrôles d'Istanbul). Le maïs représente 51,56% (16,94 Mt) des volumes exportés (en hausse), suivi du blé pour 27% (8,87 Mt) (en baisse), le tourteau de tournesol 5,65% (1,86 Mt)

(en hausse), l'huile de tournesol pour 5,02% (1,65 Mt) (en baisse), et l'orge 3,86% (1,27 Mt) (en baisse). Les cargaisons sont à destination de 45 pays. La Chine est la première destination avec 24,24% des volumes (en hausse), suivie de L'Espagne avec 18,17% des volumes (en hausse), 9,91% pour la Turquie (en baisse), 6,28% pour l'Italie (en baisse), 5,96% pour les Pays-Bas (en baisse) et 4,72% pour l'Egypte (en hausse). La France est destinataire de 0,99% des volumes exportés (325 773 tonnes) essentiellement du Colza. Les pays de l'UE représentent 38,16% des destinations (en baisse). Les pays d'Afrique de l'Est (Soudan, Kenya, Somalie, Djibouti et l'Ethiopie) représentent 2,67% des volumes exportés (en légère hausse).

- **Monde – Le groupe français Malteries Soufflet (Invivo) deviendra premier producteur mondial de malt suite au rachat de l'entreprise australienne United Malt Group.** Annoncé dans un communiqué de presse le 3 juillet 2023, l'accord s'élève à 5 dollars australiens par actions (~ 3 euros), et permettra au groupe français d'affirmer sa position internationale, que ce soit en renforçant sa présence au Royaume-Uni, ou en conquérant de nouveaux marchés tels que les Etats-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.
- **CAE – Le plan de la CAE d'augmenter les recettes de la 4^{ème} tranche d'imposition fait face à des difficultés.** La stratégie de l'Afrique de l'Est (CAE) visant à générer des recettes supplémentaires à partir des tarifs extérieurs communs (TEC) révisés est confrontée à des difficultés, les États partenaires cherchant à obtenir un traitement fiscal préférentiel, ce qui empêche la mise en œuvre de la structure tarifaire à quatre bandes. Pour rappel, la structure tarifaire à quatre bandes qui a pris effet le 1er juillet 2022 comprend 0 % de droits d'importation pour les matières premières et les biens d'équipement, 10 % de droits d'importation pour les produits intermédiaires non disponibles dans la région, 25 % de droits d'importation pour les produits intermédiaires disponibles dans la région, et 35 % de droits sur les produits finis importés. Le TEC révisé devrait harmoniser les taxes sur les produits finis et sensibles afin d'éviter les demandes fréquentes d'exonérations fiscales et de suspension des applications par les États membres, qui ont été accusées de ralentir le commerce intrarégional.
- **Kenya, Ouganda, Burundi – Nouveau programme du CABI financé par le STDF afin d'améliorer le respect des exigences sanitaires et phytosanitaires dans la filière fruits.** Annoncé par le Bureau agricole international du Commonwealth (CABI) le 9 juin dernier, le programme est financé par le *Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce* (STDF) et concernera, sur trois ans, le Kenya, l'Ouganda et le Burundi. Le Service d'inspection phytosanitaire kenyan (KEPHIS), l'Organisation de recherche sur l'agriculture et l'élevage kenyan (KALRO) et l'Association des exportateurs kenyans de produits horticoles (FPEAK) font parties du programme. L'objectif est d'améliorer la protection de cultures comme la mangue, l'avocat, la papaye et les agrumes notamment contre les attaques de cochenilles qui peuvent engendrer une réduction de 90% du rendement. La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) espère en effet atteindre 350 millions de dollars de recettes d'exportations de fruits dans le monde, soit 2,9 fois plus que le revenu 2021.
- **Kenya – Accord de partenariat économique (APE) bilatéral entre l'UE et le Kenya.** Cet accord, dont les négociations ont été clôturées le 19 juin dernier, permettra une libéralisation des produits agricoles avec une exemption des droits de douanes pour les exportations kenyanes, et sans quota au marché de l'UE, alors que la zone représente déjà plus de 20% des exportations kenyanes. Dans le même temps, le Kenya s'engage à permettre plus d'importations européennes. Cet accord intervient alors qu'un APE avait été conclu en 2014 avec la CAE mais jamais mis en œuvre. La ratification de l'accord prendra entre 18 et 24 mois.
- **Kenya – Nouveau terminal vraquier pour la manutention et le stockage de grains à Embakasi, pour un montant de 70 MUSD.** Inauguré le 28 avril dernier par le président William Ruto, le terminal a une capacité de manutention de 134 000 tonnes de marchandises. Financée par l'entreprise kenyane *Grain Bulk Handlers* (GBHL), l'infrastructure est reliée au réseau ferroviaire à écartement standard (SGR) afin d'acheminer les denrées vers le terminal intérieur de Nairobi. Il s'agit du troisième terminal vraquier de manutention d'Afrique de l'Est pour l'entreprise GBHL, les deux autres étant situés à Mombasa.
- **Kenya – Le ministre de l'Agriculture fait part du souhait du pays d'importer 180 000 tonnes de sucre pour faire face aux besoins locaux.** Annoncée le 24 mai dernier par Mithika Linturi, l'augmentation des importations devraient permettre de réguler les prix du marché, alors que le prix du kilogramme de sucre a subi une hausse de 60% depuis avril dernier, soit désormais 210 KES/kg (environ 1,5 USD/kg). La

production du pays est en effet cinq fois moins élevée que le niveau optimal nécessaire, alors que la consommation de sucre est d'environ 1,2 Mt/an. Les pays de la COMESA, traditionnellement exportateurs de sucre vers le Kenya, subissent eux aussi les conséquences de la sécheresse et des faibles pluies. Le pays s'est donc principalement tourné vers la Thaïlande, l'Égypte et l'Arabie Saoudite pour son approvisionnement en 2022.

- **Kenya – 10^{ème} édition du Salon International de la Fleur (IFTEX) à Nairobi.** Le salon a pris place du 6 au 8 juin 2023 à Nairobi afin d'accueillir près de 165 producteurs et fournisseurs, et réunir les leaders de l'industrie horticole au Kenya. Il s'agit d'une vitrine de la gamme de production qu'offre le Kenya, avec plusieurs grandes entreprises présentes, notamment françaises : *Meilland* (obteneur de roses) ; *PrinTack* (étiquettes et logiciels) ; *UVRER* (désinfection par technologies ultraviolet) ; *CMA-CGM* (logistique maritime) ; *RedLandsRoses* (production de roses) ; *Richel Group* (serres), etc. A cette occasion, l'ambassadeur français s'est rendu sur place, et a notamment rencontré le président d'ASNET, Bimal Kantaria, et la Secrétaire Générale d'*Union Fleurs* Sylvie Mamias. La prochaine édition est prévue à Nairobi du 4 au 6 juin 2024.
- **Kenya – Prévion des exportations de fleurs coupées en hausse de 27% en 2023.** L'industrie de la fleur prévoit que 247 000 tonnes de fleurs seront exportées d'ici la fin de l'année, contre 195 000 tonnes en 2022. Dans le secteur de l'horticulture kenyan, les fleurs coupées représentent la plus grande source de revenus, les fleurs étant expédiées à 70% vers l'Union Européenne et le Royaume-Uni. Cependant, les exportations vers ces pays se sont ralenties au premier semestre de l'année, compensées par les demandes venant d'Arabie Saoudite, des Emirats arabes unis, du Kazakhstan et de l'Australie.
- **Kenya – Plus de 200 000 ha de terres agricoles publiques seront louées au secteur privé.** Kello Harsama, secrétaire d'Etat au développement des cultures, a annoncé le 5 juin dernier la décision du gouvernement de louer des terres agricoles du domaine publique au secteur privé. Cette initiative, appelée *Land Commercialisation Initiative* (LCI), vise à valoriser les terres cultivables publiques non exploitées. L'idée est de permettre une augmentation de la production agricole et de renforcer la sécurité alimentaire du pays.
- **Kenya – Projet de suspension des importations de chaussures en cuir d'ici fin 2025.** C'est ce qu'a annoncé le président William Ruto, dans le but de réduire le coût des importations tout en stimulant les investissements dans la production locale. En effet, 14,2 millions de dollars ont été attribués à la chaîne de valeur du cuir pour 2023-2024 afin de renforcer le traitement et la transformation de peaux de vaches. L'enjeu est de taille : la production locale ne couvrirait que 20% des besoins en 2017 d'après les données du Réseau de l'industrie du cuir d'Afrique de l'Est (Linea), impliquant des importations depuis les Etats-Unis et la Chine.
- **Ethiopie – Chute des recettes d'exportation éthiopiennes de 11,9 % en 2022/2023.** Le ministère du Commerce et de l'Intégration Régionale éthiopien a fait état d'une baisse (- 11,9 %) des recettes d'exportation éthiopiennes sur l'année fiscale 2022/2023 passant de 4,1 Mds USD en 2021/2022 à 3,2 Mds USD cette année. Ces résultats en baisse s'expliqueraient par des exportations de café en berne, causées par une baisse depuis octobre des prix mondiaux (en particulier pour l'Arabica, -35 % par rapport à l'année précédente), une baisse de la demande mondiale ainsi qu'une hausse de la production brésilienne. Une sous-performance des exportations de Khat (4^{ème} poste d'exportation du pays en 2021/2022) est aussi rapportée (191 MUSD, -200 MUSD par rapport à l'année dernière), conséquence d'une hausse du commerce illicite. En 2022/2023, Les produits agricoles ont constitué le premier poste d'exportation, contribuant aux recettes d'exportation à hauteur de 2,5 Mds USD, l'industrie manufacturière et l'industrie minière ont, quant à elles, atteint respectivement 370 MUSD et 206 MUSD (notons qu'en 2021/2022, les exportations d'or représentaient à elles seules 546,4 MUSD).
- **Ethiopie – Intérêt de Dangote et Coca-Cola dans l'acquisition des sucreries publiques éthiopiennes.** *Dangote* et *Coca-Cola* figurent dans la liste des 20 entreprises intéressées par l'acquisition des huit sucreries publiques éthiopiennes dont la privatisation avait été annoncée à l'été 2022. Suite à la publication de l'appel d'offres officiel (qui a été prolongé jusqu'au 5 octobre prochain) et à la finalisation des valorisations de sites en question, une vingtaine d'entreprises internationales et locales auraient exprimé à ce jour un intérêt pour la reprise des sucreries. Si les noms des entreprises n'ont pas encore été publiés, le ministère a indiqué une proportion égale entre les entreprises internationales et locales intéressées. La direction de

Coca-Cola a annoncé avoir trois cibles potentielles et souhaite faire cette acquisition avec des partenaires en equity. Les potentiels repreneurs ont maintenant deux mois pour faire leur due diligence. Néanmoins, les récents incidents sur des sites de production en région Oromia qui ont fait près de 14 victimes dont 11 ouvriers, ainsi que la surévaluation de la valeur des entreprises par le gouvernement pourraient freiner l'appétit des investisseurs notamment internationaux. Cette privation rentre dans le cadre du projet du gouvernement de renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie lancé en 2019. En effet, cette privatisation permettrait de faire croître l'industrie des sucreries et de générer des devises – cruciales notamment pour répondre aux échéances de sa dette extérieure.

- **Ethiopie – Importations d'huiles alimentaires entravées par la pénurie de devises.** Malgré le lancement d'un appel d'offres (AO) pour l'achat d'huiles alimentaires par l'État, aucun soumissionnaire ne se serait présenté. Ce manque d'intérêt serait dû au risque que représente la pénurie de devises en Éthiopie. En effet, la centrale d'achat étatique *Ethiopian Industrial Inputs Development Enterprise* (EIIDE) avait lancé un AO pour l'achat de 10 millions de litres d'huiles alimentaires. Néanmoins, parmi les 9 entreprises qui ont acheté les documents de l'AO, aucune d'entre elles n'aurait soumis une offre. Dépendante des importations d'huile alimentaire à 95 %, l'Éthiopie a adopté une stratégie de substitution aux importations et développé ses capacités de transformation locale. Mais l'allocation limitée de devises empêche également les transformateurs locaux d'importer des huiles alimentaires brutes à raffiner, comme de l'huile de palme. Ainsi, ces transformateurs tourneraient à 20% de leur capacité de production, incapables de répondre à la demande estimée à 1 Md de litres par an.
- **Ethiopie – Le groupe BGI/Castel vise un doublement de ses activités d'ici 2027.** Afin de financer l'agrandissement de sa brasserie *Meta Abo Breweries* et l'acquisition d'un nouveau site à *Meta*, le groupe a annoncé la vente de la totalité de son site à Addis-Abeba où se situent actuellement les locaux du siège social et les bâtiments de l'usine rattachés au siège. *BGI Ethiopia* est aujourd'hui le plus grand brasseur du pays avec une capacité de production de plus de 4 Mhl de bière par an, et représenterait en 2019/20 le 6^e contributeur aux recettes fiscales du pays, soit le 3^e en excluant les entreprises publiques éthiopiennes.
- **Ethiopie – Safir nouvel actionnaire de Bless Agri-Food Laboratory Services.** Joint-venture entre le groupe familial français *Nutriset*, *Mérieux Nutrisciences* et *BpiFrance*, le groupe *Safir* (*Société d'Appui au Financement d'Investissements Responsables*) soutient des investissements dans la santé, la nutrition et l'agroindustrie en Afrique. *Bless Agri-Food Laboratory Services* est un laboratoire spécialisé dans les essais sur la nourriture, l'eau et l'environnement, basé à Addis Ababa. Cette acquisition va permettre à l'entreprise de développer ses activités, notamment concernant l'analyse chimique et microbiologique de produits alimentaires, l'inspection et la certification de ces produits et les services de formation. D'après le directeur général du laboratoire, cela s'accompagnera d'investissements dans les équipements industriels et les ressources humaines, afin de renforcer le savoir-faire de l'entreprise et devenir le laboratoire agroalimentaire de référence en Éthiopie.
- **Tanzanie – Les exportations annuelles de viande en hausse de 43 % en avril 2023.** Selon le ministère de l'Élevage et de la Pêche, les exportations annuelles de viande ont augmenté de 43 % en avril 2023 par rapport à la même période en 2022 : la Tanzanie a exporté un total de 12 244 t de viande pour une valeur de 52 MUSD (principalement chèvre, mouton et bœuf) contre 8 878 t d'une valeur de 36 MUSD l'année précédente. Le ministre Abdallah Ulega a attribué cette hausse aux efforts massifs déployés par le gouvernement de Samia Suluhu Hassan pour améliorer le climat d'investissements ainsi qu'à la mobilisation des agriculteurs. La présence des six abattoirs accrédités (*Alpha Choice*, *Chobo Investment*, *Tanchoice Limited*, *Elia Food Overseas Limited*, *Dodoma Abattoirs* et *Nguru Hill Limited*) aurait également contribué de manière significative à la hausse des exportations de viande. La production de viande est ainsi passée de 769 967 t en 2021/22 à 803 264 t en 2022/23.
- **Tanzanie – Le gouvernement envisage de créer 25 usines de transformation de manioc.** Selon le directeur général de l'*Office des céréales et autres produits* (CPB), John Maige, le gouvernement prévoit la construction de 25 usines de transformation du manioc pour stimuler la production locale de ce tubercule et accroître la création de valeur ajoutée dans le secteur. Ces unités de transformation seront installées sur tout le territoire national dans des zones potentiellement favorables à la production de manioc. Cette déclaration s'aligne sur les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement de la filière manioc en

vigueur entre 2020 et 2030. Cette feuille de route vise notamment à tripler la production locale de manioc à plus de 24 millions de tonnes à terme contre une production oscillant autour de 8,2 millions de tonnes en 2020. La Tanzanie est le 6^{ème} producteur de manioc en Afrique après le Nigeria, la RDC, le Ghana, l'Angola et le Mozambique. Le manioc est principalement cultivé dans les régions de Kigoma, Mtwara, Mwanza, Pwani, Kagera et Ruvuma sur une superficie totale de plus de 991 000 hectares de terres agricoles. Dans le pays, le manioc est le troisième aliment de base le plus consommé après le maïs et le riz.

- **Tanzanie – La Société tanzanienne de pêche (TAFICO) veut augmenter de 30 % ses exportations de poissons d'ici 2028.** TAFICO souhaite ainsi passer de 30 000 à 39 000 tonnes de poissons exportés d'ici cinq ans. Ce projet sera financé par un fonds de 1,1 MUSD de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui permettra l'achat d'un navire de pêche en haute mer, d'un entrepôt frigorifique et d'un véhicule réfrigéré. Le gouvernement apportera également une enveloppe de 1,4 MUSD en 2023-2024 afin de soutenir la société, notamment via la réalisation d'un projet de transformation de poisson. L'objectif est de réduire les pertes post-capture qui représentent jusqu'à 40% de la pêche chaque année, en produisant entre 80 et 100 tonnes de poissons séchés.
- **Tanzanie – Deuxième malterie pour l'entreprise Tanzania Breweries Limited (TBL).** Inaugurée le 7 juin dernier à Moshi par le ministre de l'Agriculture Hussein Bashe, l'usine « *TBL Kilimanjaro Malt Plant* » devrait entrer en activité en mars 2024 et produire 12 000 tonnes de malt par an, et jusqu'à 35 000 tonnes de malt dès 2026. TBL s'approvisionnera localement auprès de 17 500 agriculteurs sous contrat. TBL, détenue par le groupe belgo-brésilien *AB InBev*, détient 75% des parts de marché de la bière en Tanzanie.
- **Tanzanie – Protocole d'accord avec les Pays-Bas pour augmenter les exportations de produits horticoles.** Cet accord vise à remplacer les certificats phytosanitaires papier par une version numérique (E-cert) afin de simplifier les démarches administratives, accélérer le processus de douane et réduire les risques de fraudes, de falsification et de détérioration des papiers délivrés par le Service national de la santé des plantes (PHS). D'après la *Banque centrale de Tanzanie* (BOT), les exportations horticoles ont en effet chuté de 22% en 2022 (290 MUSD), alors que le gouvernement souhaite atteindre 2 Mds USD de chiffre d'affaires d'ici 2030. Le projet, visant à accélérer et améliorer le commerce des produits horticoles (tomate, chou, avocat, oignon, pomme de terre, carotte, mangue), sera mis en place par l'*Organisation nationale de protection des végétaux* (ONPV), l'*Autorité nationale chargée de la santé des plantes et des pesticides* (TPHPA) et l'*Autorité néerlandaise chargée de la sécurité des aliments et des produits de consommation* (NVWA).
- **Tanzanie – Délivrance numérique des permis d'exportations de denrées agricoles à partir du 1^{er} juillet 2023.** Annoncé par le ministre de l'Agriculture Hussein Bashe le 21 juin dernier, la numérisation des permis d'exportation permettra d'accélérer les démarches administratives et ainsi fluidifier les envois de marchandises vers les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). La Tanzanie est en effet un important producteur et fournisseur de denrées de base (maïs, riz, ...) au sein de la CAE, principalement vers le Kenya, le Rwanda et le Burundi qui représentaient en 2022 90% des exportations de céréales de la Tanzanie.
- **Ouganda – Début des travaux de l'usine d'aliments pour poisson De Heus, à Njeru.** Considéré comme l'un des principaux acteurs européens de l'industrie des aliments pour animaux, l'entreprise a lancé le 27 juin dernier le début des travaux de l'usine qui bénéficiera d'une capacité de transformation de 50 000 tonnes de provendes par an. L'entreprise a annoncé vouloir promouvoir l'emploi local non seulement via les employés de l'usine et les pisciculteurs, mais également en s'approvisionnant en matière première (maïs, manioc, soja) auprès des agriculteurs ougandais. Pour le groupe néerlandais, l'objectif est de remplacer, avec sa production d'alimentation animale, une partie des 200 000 tonnes de provendes importées chaque année, alors que l'aquaculture représente près de 20% de la production halieutique en Ouganda. Le groupe est d'ores et déjà implanté dans cinq pays d'Afrique : Afrique du Sud, Egypte, Ethiopie, Ghana et Côte d'Ivoire.
- **Somalie, Kenya – Réouverture officielle de la frontière entre le Kenya et la Somalie.** Le Kenya a accepté de rouvrir officiellement ses frontières avec la Somalie à Mandera, Lamu et Garissa. La réouverture de la frontière entre le Kenya et la Somalie mettra ainsi fin à un blocage de 12 ans qui a commencé en 2011 lorsque le Kenya a lancé l'opération *Linda Nchi* pour lutter contre l'afflux de combattants d'Al-Shabaab dans

le pays. Les gouvernements ont également discuté de projets visant à mettre en place des infrastructures frontalières modernes et sûres afin de faciliter le commerce, la mobilité et la circulation des personnes. Cette initiative, qui coûtera environ 12,4 MUSD selon les estimations, sera financée par le Royaume-Uni dans le but de trouver une solution durable à l'insécurité et à l'instabilité persistantes dans la région de la Corne de l'Afrique.

- **Rwanda – Projet « GenFarm » avec la filiale du groupe automobile allemand Volkswagen afin de renforcer la mécanisation agricole.** Un protocole d'accord a été signé le 9 juin dernier entre le ministre de l'Agriculture rwandais Ildephonse Musafiri et la directrice générale de la filiale sud-africaine de Volkswagen Martina Biene. L'objectif est de favoriser l'accès aux machines par les agriculteurs, notamment via la création d'un centre moderne d'assemblage et de fourniture de tracteurs électriques dans l'Est du pays. Par ailleurs, cela permettra de réduire l'empreinte carbone des exploitations dépendante initialement de machines conventionnelles, ce qui correspond également aux objectifs du quatrième plan national stratégique pour la transformation de l'agriculture (PSTA 4, 2018-24). Ce projet intervient alors que le gouvernement souhaite que 50% des exploitations agricoles soient mécanisées d'ici la fin de l'exercice comptable 2023-2024.
- **Seychelles – La carte des investisseurs met en évidence le besoin de production d'énergie verte, d'écotourisme et d'exportation agricole.** Le Conseil des Ministres a approuvé le 17 mai la carte des investisseurs élaborée par le PNUD et le ministère de l'Investissement, de l'Entrepreneuriat et de l'Industrie, qui identifie les différents domaines d'opportunités d'investissement aux Seychelles. L'objectif est de rendre public les secteurs établis comme prioritaires par le gouvernement pour mieux orienter les investissements. Cette carte fournira des informations pertinentes sur 9 secteurs classés prioritaires, avec un accent mis sur les énergies vertes, l'écotourisme et l'exportation agricole. Dans le secteur clé de la production d'énergie verte, le gouvernement a ainsi identifié comme prioritaire l'installation et la mise en place de systèmes photovoltaïques et la construction de systèmes photovoltaïques flottants.
- **Seychelles – Le pays adopte le REX pour les exportations vers l'UE à partir du 1^{er} juillet.** Un nouveau système d'auto-certification appelé *Registered Exporter System* (REX) est mis en service aux Seychelles à partir du 1^{er} juillet pour les marchandises en provenance de la nation insulaire vers les pays de l'Union européenne. Il s'agit d'un système qui remplace l'*EUR.1* jusqu'à présent utilisé. Avec le précédent système, chaque fois qu'un envoi quittait les Seychelles pour un pays de l'UE, les exportateurs devaient fournir le certificat *EUR.1* et payer 100 SCR (7 USD) pour chaque envoi. Avec le système REX, les exportateurs font désormais leur propre auto-certification et n'ont pas besoin de se rendre à la Division des douanes pour approbation. Afin de pouvoir émettre de telles déclarations, les exportateurs doivent désormais s'enregistrer directement dans le système REX, une base de données en ligne développée par l'UE.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité